



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail chargé d'examiner
les tendances et l'économie des transports****Groupe d'experts chargé d'évaluer les effets des changements climatiques
sur les transports intérieurs et l'adaptation à ces changements****Dix-neuvième session**Genève, 1^{er} et 2 octobre 2020

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la dix-neuvième session***

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 1^{er} octobre 2020, à 10 heures, dans la salle XXVII.

I. Ordre du jour provisoire

1. Introduction et élection du Bureau :
 - a) Introduction ;
 - b) Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Initiatives relatives à l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et à l'adaptation à ces changements.
4. Changements climatiques et données sur les équipements de transport.

* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp5/wp5.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (maria.mostovets@un.org).

Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=k4hwva. Ils peuvent également remplir le formulaire d'inscription qui peut être téléchargé à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE, à l'adresse www.unece.org/trans/main/wp5/wp5.html, et le retourner au secrétariat de la CEE par courrier électronique (maria.mostovets@un.org) deux semaines au plus tard avant la session. Les représentants doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan sur le site Web de la CEE : <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegates.html>).



5. Projets nationaux et infranationaux en matière d'évaluation des effets des changements climatiques et de définition des besoins d'adaptation des équipements de transport.
6. Base de données sur les mesures d'adaptation.
7. Directives pour la prise en compte des considérations liées aux changements climatiques dans les processus de planification et les processus opérationnels.
8. Questions diverses.
9. Date et lieu de la prochaine session.
10. Résumé des principales décisions prises.

II. Annotations

1. Introduction et élection du Bureau

a) Introduction

À sa quatre-vingt-deuxième session (Genève, 25-28 février 2020), le Comité des transports intérieurs a accueilli avec intérêt le rapport du Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques sur les réseaux et nœuds de transport internationaux et l'adaptation à ces changements. Le Comité s'est également félicité de la recommandation tendant à poursuivre les travaux d'analyse des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et de l'adaptation à ces changements, et à continuer d'élargir la portée desdits travaux. À cette fin, le Comité a approuvé la création du Groupe d'experts chargé d'évaluer les effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et l'adaptation à ces changements (GE.3), ainsi que le cahier des charges du Groupe tel qu'il figure dans le document ECE/TRANS/2020/6, tout en notant que les langues de travail du Groupe d'experts seraient l'anglais, le français et le russe. Le 20 mai 2020, la création du Groupe d'experts a également été approuvée par le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe.

Le Groupe d'experts a pour mission de continuer de mener des activités de sensibilisation, de renforcer les capacités et de prendre en compte les connaissances des États et de la communauté scientifique en matière d'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et d'adaptation à ces changements. Il est également chargé de faire progresser l'état des connaissances dans le domaine et les évaluations des effets qu'ont les changements climatiques sur les transports intérieurs, ainsi que de proposer des mesures d'adaptation appropriées et présentant un bon rapport coût-efficacité.

Les travaux du Groupe d'experts doivent être guidés par son cahier des charges, qui figure dans le document ECE/TRANS/2020/6. Les points inscrits à l'ordre du jour s'inspirent des tâches décrites dans ce document.

b) Élection du Bureau

Le Groupe d'experts élira vraisemblablement son bureau, composé d'un président et, si nécessaire, d'un ou de deux vice-présidents.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts est invité à adopter l'ordre du jour figurant dans le document ECE/TRANS/WP.5/GE.3/37.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.5/GE.3/37.

3. Initiatives relatives à l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et à l'adaptation à ces changements

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner les initiatives menées concernant l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et l'adaptation à ces changements afin de déterminer si de nouveaux outils, approches ou méthodes existent ou sont en cours d'élaboration et pourraient être incorporés dans ses activités. Le document ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2020/1 présente des initiatives que le Groupe d'experts peut envisager d'incorporer dans ses activités.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2020/1.

4. Changements climatiques et données sur les équipements de transport

Il est prévu que le Groupe d'experts réfléchisse à la possibilité de disposer d'un ensemble cohérent de données relatives aux projections climatiques à l'échelle de la région de la CEE, à la résolution spatiale requise, qu'il pourrait utiliser dans le cadre de ses travaux analytiques. À cet égard, le Groupe d'experts pourra étudier le projet Cordex-Core et envisager l'établissement d'un partenariat avec ce projet, comme l'explique le document ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2020/2.

Le Groupe d'experts est invité à étudier les indicateurs, autres que ceux qu'a analysés son prédécesseur, qui lui permettraient d'élargir l'évaluation des effets des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes sur les équipements de transport. Les indicateurs indirects relatifs aux températures, aux précipitations, au vent et aux autres causes des phénomènes météorologiques extrêmes décrits dans le document ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2020/3 peuvent être étudiés.

Le Groupe d'experts devrait également examiner les sources à exploiter pour collecter les données relatives aux équipements de transport et à leur affectation (flux de transport). Il peut être envisagé de nouer des partenariats aux fins de la collecte de ce type de données.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2020/2 et ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2020/3.

5. Projets nationaux et infranationaux en matière d'évaluation des effets des changements climatiques et de définition des besoins d'adaptation des équipements de transport

Compte tenu des documents informels WP.5/GE.3 (2020) n^{os} 1 à 3, les experts seront invités à faire état des projets nationaux ou infranationaux menés à terme, en cours ou planifiés en matière d'évaluation des effets des changements climatiques et de définition des besoins d'adaptation des équipements de transport. Ils seront notamment priés d'indiquer, en ce qui concerne les projets menés à terme et les projets en cours, a) les caractéristiques et les conditions qui, à leur connaissance, rendent un certain équipement de transport vulnérable aux effets des changements climatiques ou des phénomènes météorologiques extrêmes prévus, et b) les mesures conçues pour adapter l'équipement en question aux conditions prévues.

Les experts des pays ayant une expérience limitée des travaux d'adaptation aux changements climatiques seront invités à rendre compte des possibilités et des exigences associées à l'analyse des effets des changements climatiques pour certains équipements de transport à l'échelle nationale ou infranationale. Le Groupe d'experts sera invité à envisager d'établir des projets bénéficiant d'un appui international en réponse à ces exigences, sous réserve que des fonds soient disponibles.

Document(s) : Document informel WP.5/GE.3 (2020) n° 1, document informel WP.5/GE.3 (2020) n° 2 et document informel WP.5/GE.3 (2020) n° 3.

6. Base de données sur les mesures d'adaptation

Le Groupe d'experts sera invité à examiner un plan pour l'élaboration d'une base de données sur les mesures d'adaptation des équipements de transport et à approfondir ce plan. Une telle base de données devrait notamment inclure des informations sur a) les caractéristiques et les conditions qui peuvent transformer un équipement de transport donné en un élément vulnérable en raison de l'évaluation des risques liés aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes, b) les mesures d'adaptation proposées aux fins de la réduction des risques et c) les indicateurs permettant d'évaluer l'utilité et le rapport coût-efficacité de ces mesures. Les éléments constitutifs du plan figurent dans le document informel WP.5/GE.3 (2020) n° 4.

Document(s) : Document informel WP.5/GE.3 (2020) n° 4.

7. Directives pour la prise en compte des considérations liées aux changements climatiques dans les processus de planification et les processus opérationnels

Le Groupe d'experts sera invité à réfléchir à ces directives et à formuler des suggestions et des conseils en vue de l'élaboration d'un premier plan pour examen à la prochaine session.

8. Questions diverses

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions, notamment celle de l'établissement d'un fonds (fonds du GE.3) à l'appui de ses activités. Ce fonds, qui serait établi pour la durée du mandat du Groupe d'experts (2020-2025), serait géré par le secrétariat et permettrait a) de faciliter la participation des experts aux activités du GE.3, b) de promouvoir les activités du GE.3 à l'occasion de conférences et d'autres manifestations internationales, c) d'organiser des manifestations à des fins de sensibilisation, d) d'appuyer des projets nationaux ou infranationaux dans des pays ayant une expérience limitée des travaux d'adaptation aux changements climatiques et e) de bénéficier des services d'un consultant dans le cadre de l'élaboration d'outils de mise en commun des connaissances tels que la base de données sur les mesures d'adaptation ou les directives susmentionnées. On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans le document informel WP.5/GE.3 (2020) n° 5.

Les experts souhaiteront peut-être profiter de cette occasion pour faire part de leurs engagements financiers à l'égard du fonds du GE.3.

Document(s) : Document informel WP.5/GE.3 (2020) n° 5.

9. Date et lieu de la prochaine session

Le Groupe d'experts voudra bien noter que sa vingtième session se tiendra à Genève les 22 et 23 avril 2021.

10. Résumé des principales décisions prises

Conformément à la pratique établie, le Président récapitulera brièvement les décisions qui auront été prises. À l'issue de la session, le Secrétaire établira, en coopération avec le Président et le(s) Vice-Président(s), le rapport final de la session.
